Société anonyme au capital social de 731.876,25 euros

Siège social : Centre d'affaires Etienne Dolet, 102 rue Etienne Dolet, 92240 MALAKOFF

478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER 2019

TABLE DES MATIERES

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 5

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXECRCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019 6

1. ACTIVITE ET RESULTATS DE THERACLION 7

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT 20

3. AUTRES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS 21

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS 24

5. TABLEAU DES DELEGATIONS 24

6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL 25

7. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS 26

7.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS 26

7.2. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS 26

7.3. OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS 27

8. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 28

9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE 28

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 29

10.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 29

10.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2019 29

10.1.2. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019 30

10.1.3. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATS SOCIAUX 30

10.1.4. MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE 31

10.2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX 31

COMPTES ANNUELS 2019 50

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 55

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 57

2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 58

2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 58

2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION 59

2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES 59

2.5 – STOCK 59

2.6 – CREANCES 60

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 60
2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES 60
2.9 – CAPITAUX PROPRES 60
2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 61
2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE 61
2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES 61
2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 61
2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS 62
2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 62
2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL 62
2.17 – SUBVENTIONS RECUES 62
2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION 63
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES 63
4. ETAT DES PROVISIONS 65
5. STOCKS 66
6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES 67
8. DISPONIBILITES 68
9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF 68
10. CAPITAUX PROPRES 69
11. AUTRES FONDS PROPRES 81
12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE : 83
14. PRODUITS D'EXPLOITATION 84
15. RESULTAT FINANCIER 85
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL 85
17. IMPOT SUR LES BENEFICES 85
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D'INSTRUMENTS DE CAPITAL) 86
19. ENGAGEMENTS DONNES 86
20. EFFECTIFS 87
21. ENTREPRISES LIEES 88
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS 88
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 89
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 89

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2019 91

THERACLION ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES . ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

THERACLION.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

THERACLION.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables françaises et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion sur les comptes annuels ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

A Malakoff,

Le 30 avril 2020

Monsieur David CAUMARTIN

Directeur Général

RAPPORT DE GESTION Sur les comptes annuels DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR l'EXECRCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « ***Société*** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société au cours dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2019.

1. Activité et Résultats de Theraclion

1.1. Activité de la Société au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que l'activité principale de la Société est le développement, la fabrication, la vente et la location de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

a Résultats 2019

En K€	31/12/2019	31/12/2018	Var. %
Chiffre d'affaires	**2 784**	**1 929**	**+44%**
issu des ventes d'équipements	**2 352**	**1 622**	**+45%**
issu de la vente de consommables	**241**	**180**	**+34%**
issu de la vente de service	**191**	**126**	**+52%.**
Autres revenus	**0**	**0**	
Subventions	**347**	**11**	**n.a.**
Autres produits	**86**	**1**	**n.a.**
Total des produits d'exploitation	**3 217**	**1 940**	**+66%**
Achats de marchandises	**(1 612)**	**(1 080)**	**+49%**
Charges externes	**(2 353)**	**(3 386)**	**-31%**
Charges de personnel	**(3 368)**	**(3 766)**	**-11%**
Autres charges opérationnelles	**(590)**	**(685)**	**-14%**
Résultat d'exploitation	**(4 708)**	**(6 977)**	**+33%**
Résultat financier	**(221)**	**(274)**	**-19%**
Résultat exceptionnel	**(132)**	**(72)**	**+83%**
Crédit Impôt Recherche	**1 269**	**1 179**	**+8%**
Résultat net	**(3 792)**	**(6 144)**	**+38%**
Effectif moyen (ETP)	**25**	**29**	**-14%**

b + 44% de croissance des ventes en 2019

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 2 784 K€ en 2019, en haut de la fourchette estimée, avec une forte croissance de 44%. Pour sa première année de vente, la solution SONOVEIN® a généré près de 80% de la croissance totale.

Ventes annuelles / K€	2019	2018	Variation
Ventes de systèmes	2 352	1 622	+45%
Ventes de consommables	241	180	+34%
Ventes de services	191	126	+52%
Total des ventes Theraclion SA	**2 784**	**1 928**	**+44%**
Dont ventes Echopulse®	2 111	1 928	+10%
Dont ventes SONOVEIN®	673	0	na

Conformément à la stratégie, les ventes de systèmes portent la croissance. Theraclion recrute également des leaders d'opinion clés pour la solution SONOVEIN® avec un modèle commercial de paiement à l'utilisation sur les marchés directs et des ventes aux distributeurs sur d'autres marchés.

Ainsi, les ventes de systèmes, qui représentent 85% de l'activité en 2019, ont augmenté de 45% par rapport à 2018. Onze systèmes Echopulse® et SONOVEIN® ont été vendus en 2019 (six en Allemagne, un en Espagne, quatre en Asie et au Moyen-Orient), contre sept en 2018. En Allemagne, Theraclion bénéficie de l'élargissement du remboursement de l'échothérapie pour le traitement des nodules thyroïdiens et du fibroadénome du sein. Hors Europe, Theraclion a vendu la solution SONOVEIN® à des distributeurs qui la proposent à des médecins référents spécialisés dans les veines qui utilisent déjà SONOVEIN®. Ces ventes confirment l'intérêt des médecins internationaux pour les solutions distruptives de Theraclion.

Le chiffre d'affaires récurrent, composé de la vente de consommables et de services, a augmenté de 41% en 2019, passant de 306 K€ à 433 K€.

Ouverture de quatre centres utilisant SONOVEIN® en 2019

Après le marquage CE de SONOVEIN® en avril 2019, les premiers traitements commerciaux ont été effectués en mai. Quatre centres de traitements des veines en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque et Autriche) utilisent actuellement la solution SONOVEIN® pour traiter les varices. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site très significatif, source de free cash flow élevé et récurrent.

c Maîtrise des coûts

Pour mémoire, Theraclion s'est réorganisée en 2018 en concentrant ses forces commerciales sur les marchés immédiatement exploitables et sur le développement des marchés stratégiques des varices, des Etats-Unis et de la Chine, ce qui lui a permis une

réduction des dépenses1 salariales d'environ 20% sur une base annuelle.

Cette réorganisation continue à porter ses fruits en 2019. Les achats de marchandises s'élèvent à 1,6 M€ en progression de 49% soit un peu plus que la hausse des ventes de 44%, du fait de la vente d'Echopulses d'anciennes générations aux coût de revient plus élevé.

Les charges externes de 2,4 M€ diminuent de 31% du fait de la concentration des efforts sur la nouvelle stratégie et de la baisse des dépenses cliniques consécutive à la réduction des essais.

Les charges de personnel diminuent de 11%. Au cours de l'exercice 2018, Theraclion a réduit son équipe aux ressources nécessaires pour la mise en place de sa stratégie recentrée, ce qui se traduit par un effectif qui diminue de 32 salariés en décembre 2017 à 22 en décembre 2019. En année pleine, la masse salariale a diminuée de près de 20%.

Au total, la société maintient sa politique soutenue d'investissement avec des coûts totaux de R&D s'établissant à 3,3 M€2 (contre 3,6 M€ en 2018) ; plus de 70% de l'effectif s'y consacrant.

Après la prise en compte du résultat financier, en perte de 221 K€ sur l'année, notamment lié aux intérêts sur l'avance remboursable TUCE et d'un crédit impôt recherche de 1 269 K€ en hausse de 8% du fait principalement d'un crédit impôt recherche issu des exercices 2014, 2015 et 2016, le résultat de 2019 ressort en perte de 3 792 K€, soit une réduction de la perte de 38% par rapport à 2018. Cette forte diminution reflète la croissance de l'activité et la réduction des coûts consécutive à la concentration de la Société sur les marchés les plus propices au développement de la solution de traitement des nodules bénins de la thyroïde et du sein et la nouvelle indication extrêmement prometteuse des varices.

1.2. Situation et faits marquants

a Activité commerciale

Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne, dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion SA a enregistré 11 ventes en 2019 dans les indications du sein, de la thyroïde et depuis le marquage CE obtenue en avril 2019 dans les varices.

b Développement de l'indication des varices

Ouverture de quatre centres utilisant SONOVEIN® en 2019

Après le marquage CE de SONOVEIN® en avril 2019, les premiers traitements commerciaux ont été effectués en mai. Quatre centres de traitements des veines en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque et Autriche) utilisent actuellement la solution SONOVEIN® pour traiter les varices. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution

[1] Données non auditées.

[2] Données non auditées.

SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site très significatif, source de free cash flow élevé et récurrent.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

c Poursuite des essais cliniques en vue de l'accès au marché des Etats-Unis pour le sein et exploratoire dans le traitement du cancer

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2018 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

91 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Le recrutement est réalisé dans quatre centres aux États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et dans deux centres en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'hôpital de Sofia, Bulgarie. Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

2019 aura également vu la poursuite ou le suivi long terme de plusieurs essais cliniques sur le sein et la thyroïde :

- Poursuite du suivi à long terme des essais cliniques en Bulgarie portant sur l'Echothérapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde qui confirme

les très bons résultats enregistrés précédemment.

- Poursuite du suivi à long terme dans le cadre des essais portant sur la technique de tir « Beamotion » en Bulgarie pour l'Echotherapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde dont l'efficacité est confirmée.

Les premiers résultats encourageants sur l'essai combiné de l'echothérapie avec l'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein encourage l'ouverture d'une étude portant sur l'intéraction de l'immunothérpie et de l'échothérapie dans les tumeurs cancéreuses solides.

Le Dr Craig L. Slingluff, Jr., MD, , Professeur de chirurgie à UVA Health et Directeur du UVA Cancer Center Human Immune Therapy Center Charlottesville, Etats-Unis, sponsor de l'étudecombinée échothérapie / immunothérapie a présenté l'objectif de l'étude.

Les données cliniques soutiennent actuellement l'avantage de l'ablation par ultrasons focalisés de certaines tumeurs cancéreuses. Ces effets peuvent être renforcées en partie par l'amélioration des réponses immunitaires anti-tumorales. « Nous croyons que lorsqu'il est utilisé en combinaison avec des inhibiteurs de point de contrôle, l'échothérapie optimisera la réponse immunitaire de l'organisme aux tumeurs solides », déclare Craig L. Slingluff, Jr., « Étant donné que l'échothérapie ciblée n'est pas invasive et qu'elle a une faible toxicité, nous serons en mesure de recruter des patients issu d'un large éventail de pathologies. »

L'essai de combinaison échothérapie avec les molécules d'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein se poursuit. Avec seulement 22% de survie à 5 ans, il n'y a pas aujourd'hui de traitement curatif pour les femmes au stade IV de la maladie. L'immunothérapie, qui a apporté un nouvel espoir dans d'autres types de cancer, n'a pas démontré son efficacité dans le traitement du cancer du sein, le système immunitaire ne reconnaissant pas la plupart des cellules tumorales des cancers du sein comme étant "étrangères". La majorité des cancers du sein n'active pas les globules blancs. C'est ce que l'échothérapie peut changer en déclenchant une réponse immunitaire rapide et localisée en réponse à l'endommagement des cellules, amenant au recrutement de globules blancs qui infiltreront la tumeur. L'immunothérapie peut alors supprimer le signal chimique d'autoprotection des tumeurs, permettant aux lymphocytes de l'attaquer.

La phase I de l'essai clinique recrute activement des patients :

- 7 patientes sont recrutées à ce jour.
- Aucun sujet d'inquiétude à ce jour en ce qui concerne les ablations partielles de tumeurs par ultrasons en association avec le pembrolizumab.
- Les effets secondaires les plus fréquents se limitent à une douleur dans la zone d'ablation, à la fatigue, aux nausées et à la dyspnée.

d Croissance du nombre de traitements : + 56%

En 2019, 1 203 traitements ont été réalisés via les technologie Echopulse®et SONOVEIN®, soit une progression de 56% par rapport à 2019.

Plusieurs sites de référence en Allemagne, Espagne et Hong Kong ont retenu l'échothérapie comme méthode efficace de traitement, ce qui leur offre en outre un atout différenciant dans leur marché de référence.

e Autre événement majeur et évolution de la trésorerie

Evolution de la trésorerie

- Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 1,4 M€ ;

- Face à l'impact du Covid-19, la société prend un certain nombre de mesures pour réduire ses dépenses, décaler ses échéances de paiement et accélérer ses encaissements. En outre, Theraclion sollicite différents financements mis en place par ses banques et la Bpi pour faire face aux conséquences de la pandémie. Enfin, des investisseurs sont prêts à s'engager au côté de la Bpi au travers de l'exécution de tout ou partie de la Tranche2 ou d'un prêt à la Société qui devrait assurer son financement pour les 12 prochains mois.

- Par ailleurs, Theraclion a reçu des engagements contractuels signés pour assurer sa continuité d'exploitation via la mise en place de BSAR (bons de souscription d'actions remboursables) pour un montant de 3,6 millions d'euros. Ce financement pourra être mis en place à la demande de Theraclion, assurant ainsi sa continuité d'exploitation...

Theraclion a annoncé en février 2019, un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commercial. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596 €).

A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. Aucune tranche n'a été exécutée à cette date. Theraclion a décidé de suspendre l'exécution du contrat Nice & Green entre décembre 2019 et juin 2019. Ce programme s'est éteint sans tirage de tranches supplémentaires. Au total, Theraclion a reçu 1,7 M€ de Nice & Green.

1.3. Autres éléments

a Utilisation d'instruments financiers

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

b Les activités de recherche et de développement

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé une part

importante de ses ressources (3,3[3] M€ de dépenses contre 3,6 M€ en 2018). Pour plus de détail, on se rapportera au paragraphe 1.2 b Développement de nouvelles indications

Concernant les dépôts de brevets, 6 nouvelles familles ont fait l'objet de dépôts initiaux, 3 brevets ont été obtenus, étendant la portée de 2 familles à 2 pays ou régions supplémentaires.

c Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	**Solde fournisseurs net (montant en milliers d'euros)**		**Solde clients net (montant en milliers d'euros)**	
	Au 31 décembre 2019	**Au 31 décembre 2018**	**Au 31 décembre 2019**	**Au 31 décembre 2018**
Provisions factures non parvenues / factures à établir	212	614	0	0
Non échus	1 162	503	1 215	230
Echus à moins de 30 jours	10	152	151	74
Echus entre 30 et 60 jours	8	5	167	12
Echus entre 60 et 90 jours	3	3	7	0
Echus à plus de 90 jours	(3)	217	1 313	1 313
Total	**1 393**	**1 494**	**3 051**	**1 629**

[3] Données non auditées

Echéances	Nombre de factures Au 31 décembre 2019	
	Fournisseurs	**Clients**
Non échus	177	34
Echus à moins de 30 jours	10	15
Echus entre 30 et 60 jours	7	11
Echus entre 60 et 90 jours	7	3
Echus à plus de 90 jours	40	66
Total	**241**	**129**

d Financement, Structure financière, et Continuité d'Exploitation.

Au cours de l'exercice 2019, la consommation de cash de Theraclion s'est élevée à 6,1 M€, financée par le produit de l'émission de nouvelles actions pour 4,4 M€, d'obligations convertibles pour 0,4 M€, des subventions pour 0,3 M€ et du Crédit Impôts Recherche pour 1,4 M€. On se rapportera au 1.2.e pour plus de détails sur les opérations de haut de bilan.

La structure de l'endettement financier est décrite en e. Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2019** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 1,4 M€ ;
- Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commercial. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596 €).
- A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum.

L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. Aucune tranche n'a été exécutée à cette date.

- Face à l'impact du Covid-19, la société prend un certain nombre de mesures pour réduire ses dépenses, décaler ses échéances de paiement et accélérer ses encaissements. En outre, Theraclion sollicite différents financements mis en place par ses banques et la Bpi pour faire face aux conséquences de la pandémie. Enfin, des investisseurs sont prêts à s'engager au côté de la Bpi au travers de l'exécution de tout ou partie de la Tranche 2 ou d'un prêt à la Société qui devrait assurer son financement pour les 12 prochains mois.
- Par ailleurs, Theraclion a reçu une term sheet pour un programme de financement par la mise en place de BSAR (bons de souscription d'actions remboursables) pour un montant de 3,6 millions d'euros. Ce financement pourra être mis en place à la demande de Theraclion, assurant ainsi sa continuité d'exploitation.

e Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs.

Theraclion bénéficie d'avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE) :

- Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416, l'avance a été intégralement reçue.

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound). Des intérêts capitalisés sont comptabilisés chaque année. Le remboursement de cette avance sera déclenché par la réalisation d'objectifs de vente des systèmes financés par ce projet. A la date du présent document, la Société n'anticipe pas de devoir débuter ces remboursements avant plusieurs exercices.

- Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie. La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133€. L'amortissement génère un premier emboursement de 33 K€ payé en 2019 et un remboursement de 104K€ payé en 2020. La dernière échéance sera payée en 2021 en fonction de performance de vente.

La structure d'endettement de Theraclion est composée comme suit :

Passif financiers Non courants	(6,0)
Passifs financiers courants	(0.7) m€
Trésorie et Equivalents de Trésorerie	1.4 m€
Endettement Financier Net	(5,3) m€

Le Passifs financiers courants est composé des obligations convertibles émises et de Convention Bpifrance.

f Commentaires sur le tableau de flux de Trésorerie :

Les opérations absorbent 3,7 m€ de trésorerie en 2019, une dimininution de 1 m€ par rapport à 2018, principalement du fait de la diminution des pertes. La consommation de trésorerie liée aux opérations de d'investissement de 0,3 m€ sur l'exercice est réduite de 0,8 m€, du fait de la diminution des prêts aux filiales.

Les flux de financement s'élèvent à 4,5 M€ sur l'exercice, principalement en lien avec l'augmentation de capital du mois de mars 2019 décrite au d).

Au total, la trésorerie augmente de 0,5 m€ sur l'exercice.

Libellé	12 2018 (12 mois)	12 2019 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-6 144 463	-3 792 018
Amortissements et dépréciations	554 735	420 447
Variation des intérêts courus sur avances remboursables	259 554	256 638
Variations du Besoin en fonds de roulement	599 326	-648 716
Trésorerie nette absorbée par les opérations	**-4 730 847**	**-3 693 187**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-163 464	-131 626
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-949 681	-184 763
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	**-1 113 145**	**- 316 389**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	2 142 671	4 244 211
Avances remboursables (BFI, Coface)	-254 700	280 519
Trésorerie nette provenant des activités de financement	**1 887 971**	**4 524 730**
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-3 956 020**	**515 153**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 894 885	938 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**938 864**	**1 454 017**

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Theraclion continue de mettre en œuvre ses objectifs opérationnels pour préparer et soutenir les efforts commerciaux liés à SONOVEIN®:

- Recrutement de leaders d'opinion (KOL),
- Preuve supplémentaire d'efficacité dans le traitement des varices,
- Amélioration incrémentale de la technologie SONOVEIN®,
- Progression vers une approbation de la FDA[4] pour SONOVEIN®.
- Entre-temps, la société poursuit son expansion commerciale en s'appuyant sur Echopulse®, la solution de traitement non invasive des nodules thyroïdiens et le fibroadénome du sein.

Compte tenu de la nature sans précédent de la situation causée par l'épidémie du COVID-19 et du manque de visibilité, Theraclion retire ses objectifs de vente annuels 2020 tels qu'annoncés le 27 janvier 2020.

Les premiers pas commerciaux du SONOVEIN® sont extrêmement encourageants. La Société se réorganise en concentrant ses forces commerciales sur les marchés immédiatement exploitables et sur le développement des marchés stratégiques des varices, des Etats-Unis, de la Chine.

Theraclion s'appuie sur sa stratégie de marketing digital pour accompagner la croissance de ses nouveaux clients et faire connaître l'Echothérapie. En outre, elle poursuit son travail pour la mise en place de remboursement pour le traitement par Echothérapie, en particulier en Allemagne. De même, l'exercice 2019 aura été ponctué de plusieurs publications scientifiques importantes et, compte tenu des essais cliniques en cours, d'autres publications sont à venir.

La Société s'attache à exécuter sa stratégie de continuité des activités d'échothérapie du sein et de la thyroïde et de développement d'échotherapie des varices, un marché très important immédiatement accessible avec l'obtention du marquage CE en avril 2019.

1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre, face à la pandémie de COVID-19, les gouvernements des pays asiatiques et européens ont pris un certain nombre de décisions qui ont conduit à la polarisation des équipes médicales en Asie et en Europe sur l'urgence pandémique, entraînant l'arrêt de quasiment tous les traitements programmés. Des pays ont suspendu toutes les liaisons aériennes et ont procédé à la fermeture des frontières terrestres rendant impossible la livraison des produits. Les salons et autres rassemblements ont été annulés ou repoussés. Enfin, le confinement des populations à leurs domiciles s'est généralisé.

De ce fait, l'activité de Theraclion sera fortement réduite dans les premiers mois de l'exercice 2020 à l'exception des pays moins touchés à ce stade par le COVID-19.

[4] Food and Drug Administration

Theraclion prend d'ores et déjà des mesures pour maîtriser ses coûts pour traverser cette période d'incertitude. A ce titre, la Société a demandé le report des échéances de paiement des cotisation patronales, mis en place le chômage partiel, demandé un remboursement en cash immédiat du CIR et entamé les démarches pour obtenir un Prêt Garanti de l'Etat. Ces actions doivent permettre à Theraclion de faire face à ses besoins de liquidité jusqu'à l'été afin de mettre en place un financement qui permettrait de couvrir les besoins de trésorerie de Theraclion sur 12 mois.

Pendant cette période, la Société prendra également toutes les mesures nécessaires afin d'être prêt pour le redémarrage de l'activité dès que la situation sanitaire permettra la reprise des traitements qui ne sont pas annulé mais uniquement reportés.

2. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen), contrairement au rapport financier 2016. Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour rappel la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014. En 2015, Theraclion a ouvert une filiale à Hong Kong et a décidé de présenter des comptes consolidés de Theraclion et de sa filiale de Hong-Kong sur base volontaire, bien que cette dernière soit en-dessous des seuils de consolidation.

En 2020 et dans les années à venir, nous estimons que l'activité de notre filiale de Hong-Kong restera non significative.

Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice 2019, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 3 217K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 2 784 K€.
- Subvention d'exploitation : 347 K€
- Autres produits : 86 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 7 925 K€ (contre 8 918 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 11%), comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 2 357K€ contre 2 558 K€ pour l'exercice précédent (-8%) ;
- les charges sociales pour un montant de 1 011 K€ contre 1 208 K€ pour l'exercice précédent (-16%) ;
- les autres achats et charges externes pour un montant de 2 353 K€ contre 3 387 K€ pour l'exercice précédent (-31%).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 4 708 K€ contre – 6 977 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 221 K€ contre une perte de 274 K€ pour l'exercice précédent. Sur l'exercice 2019, il n'y a pas eu de produits ou charges relatifs aux comptes courants d'associé.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2019 est une perte de 132 K€ contre 72 K€ en 2018.

Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 1 269 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par une perte de 3792 K€ contre une perte de 6 144 K€ pour l'exercice précédent.

a Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de 3 792 018,10 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait désormais à – 4 745 946,53 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

b Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2019

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à -79 730,79 euros. Le Conseil d'administration de Theraclion travaille à la restauration des capitaux propres dans les délais légaux.

c Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

d Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

3. Autres risques et risques financiers

a Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

b Risque de continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration.

- Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 1,4 M€ ;

- Face à l'impact du Covid-19, la société prend un certain nombre de mesures pour réduire ses dépenses, décaler ses échéances de paiement et accélérer ses encaissements. En outre, Theraclion sollicite différents financements mis en place par ses banques et la Bpi pour faire face aux conséquences de la pandémie. Enfin, des investisseurs sont prêts à s'engager au côté de la Bpi au travers de l'exécution de tout ou partie de la Tranche2 ou d'un prêt à la Société qui devrait assurer son financement pour les 12 prochains mois.

- Par ailleurs, Theraclion a reçu des engagements contractuels signés pour assurer sa continuité d'exploitation via la mise en place de BSAR (bons de souscription d'actions remboursables) pour un montant de 3,6 millions d'euros.Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commercial. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596 €).

A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. Aucune tranche n'a été exécutée à cette date.

Pour mémoire, Theraclion a décidé de suspendre à compter de décembre 2018 l'exécution du contrat Nice & Green qui s'est éteint en juin 2019. Au total, Theraclion a reçu 1,8 M€ de Nice & Green.

c Risques de taux d'intérêt

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

d Risques de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 51,3 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 3,1 millions d'euros de subventions.

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, la Société avait reçu un montant cumulé de 6,7 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO, elle en avait remboursé 2 million d'euros. En 2019, aucune avance supplémentaire n'a été reçue.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas de dette bancaire et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Pour plus d'information sur la trésorerie, on se rapportera au b) Risque de continuité d'exploitation.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

e Risque de change

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

f Risque actions

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (compte à terme garanti, SICAV monétaires).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

4. Filiales et participations

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH) et Theraclion (55%) créée au quatrième trimestre 2017 dont le capital n'avait pas encore été libéré au 31 décembre 2019.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France)			
Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Non consolidée
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	55%	55%	Non consolidée

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les ventes vers ces filiales sont donc comptabilisées comme des ventes à des tiers.

5. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en *Annexe 2*, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation

de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

6. Informations concernant le capital social

a Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

b Répartition du capital social

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote **à la date des présentes :**

Au 27 septembre 2019, les fonds gérés par Truffle Capital indiquaient ne détenir qu'une participation résiduelle de 367 466 (2,4%) actions, contre 17,95% du capital au 27 décembre 2018.

Truffle Capital a cédé sur le marché ou par bloc hors marchés 1 147 260 titres Theraclion depuis l'Assemblée Générale du 19 avril 2019, soit 37% du volume de transactions de la période.

Les nouveaux actionnaires de référence de Theraclion apportent un important soutien financier et stratégique et portent une attention particulière au développement de l'échothérapie pour le traitement non invasif des varices (fourni par le produit SONOVEIN® de Theraclion). Le nouveau conseil comprend des investisseurs européens et américains actifs dans les domaines de la santé et du capital investissement.

- La société Unigestion Asia Pte Ltd détient 11.81% des actions.
- La société Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxemburg SARL détient 7,9% du capital au 27 décembre 2019.

c Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 21 avril 2019, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 612 290 actions
- Vente de 625 878 actions

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 18 262 de ses propres actions, soit 0,12% du capital social, acquises pour un prix de revient unitaire de 1,13 euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 4 459 euros.

d Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion

Nous vous invitons à vous référer à l'**Annexe 3** reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

7. Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

7.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

7.2. Attributions gratuites d'actions

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 343 650 actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition d'un an à compter de leur émission le 20 mars 2018 ;

7.3. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nom et fonction	Nature de l'opération	Instruments financiers concernés	Date de l'opération	Prix unitaire	Nombre total de titres	Montant total brut
David Caumartin *Directeur général*	Souscription	Actions	19 mars 2019	0,80 €	25.000	20.000 €
Christopher Bödtker *Administrateur*	Souscription	Actions	19 mars 2019	0,80 €	405.000	324.000 €
		Obligations convertibles en actions		4.000 €	9.000	36.000.000 €
Ari Kellen *Administrateur*	Souscription	Actions	19 mars 2019	0,80 €	225.000	180.000 €
		Obligations convertibles en actions		4.000 €	5.000	20.000.000 €
Shawn Langer *Administrateur*	Souscription	Actions	19 mars 2019	0,80 €	225.000	180.000 €
		Obligations convertibles en actions		4.000 €	5.000	20.000.000 €
Renaud Saleur *Administrateur*	Souscription	Actions	19 mars 2019	0,80 €	135.000	108.000 €
		Obligations convertibles en actions		4.000 €	3.000	12.000.000 €
	Acquisition	Actions	22 mars 2019	0,708 €	216	18,408 €
	Acquisition		25 avril 2019	1,47 €	4.000	5.880 €
	Cession		14 mai 2019	1,65 €	4.000	6.600 €
	Acquisition		28 mai 2019	1,28 €	2.000	2.560 €
	Acquisition		4 juin 2019	1,18 €	3.784	4.465,12 €
	Acquisition		7 juin 2019	1,04 €	3.000	3.120 €
	Acquisition		13 juin 2019	1,02 €	5.836	546,72 €

Nom et fonction	Nature de l'opération	Instruments financiers concernés	Date de l'opération	Prix unitaire	Nombre total de titres	Montant total brut
	Acquisition		18 juin 2019	1,07 €	1.850	1.979,50 €
	Acquisition		21 juin 2019	1,08 €	4.959	5.355,72 €
	Acquisition		28 juin 2019	0,99 €	700	693 €
	Acquisition		1er juillet 2019	0,99 €	4.000	3.960 €
	Acquisition		3 juillet 2019	0,96 €	4.055	3.892,80 €
	Acquisition		4 juillet 2019	0,80 €	2.939	2.351,20 €
	Acquisition		30 août 2019	0,80 €	3.000	2.400 €
	Acquisition		3 septembre 2019	0,80 €	3.000	2.400 €
	Acquisition		2 décembre 2019	1,53 €	2.000	3.060 €
	Acquisition			1,57 €	4.000	6.280 €
	Acquisition			1,58 €	5.000	7.900 €

8. Mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,
- Auditex, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2016 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Nous vous indiquons que le contrat de consultant conclu le 6 mai 2010, antérieurement à la transformation du Groupe constituée sous forme de société par actions simplifiée en société anonyme, entre la Société et le Groupe Burel Burgundy Services, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social Grand Rue, 21320 Mont Saint Jean, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 719 685, représentée par Monsieur Jean-Yves Burel, son Président, est suspendu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au titre de ce contrat, la Société n'a versé au Groupe Burel Burgundy Services aucun montant au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aucune nouvelle convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

10.1. Composition du Conseil d'Administration

10.1.1. Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration de la Société était composé ainsi :

Nom	Mandat	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Jean-Yves Burel	Président du conseil d'administration	☐	2010	2023
Samuel Levy	Administrateur	✓	2016	2020
Renaud Saleur	Administrateur	✓	2018	2023
Ari Kellen	Administrateur	✓	2019	2023
Shawn Langer	Administrateur	✓	2019	2023
Christopher Bödtker	Administrateur	☐	2019	2020

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlenext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et de la direction générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

10.1.2. Evolution de la composition du conseil d'administration depuis le 1er janvier 2019

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2019, a :

- constaté les démissions de Messieurs Bernd von Polheim et Sylvain Yon de leurs mandats d'administrateurs à partir de cette date ;
- décidé de nommer Monsieur Ari Kellen en tant qu'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Vincent Gardes, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Vincent Gardes soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- décidé de nommer Monsieur Shawn Langer en tant qu'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Sylvain Yon, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Sylvain Yon soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- décidé de nommer Monsieur Christopher Bödtker en tant qu'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Bernd von Polheim, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Bernd von Polheim soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'assemblée générale, lors de sa réunion du 19 avril 2019, a :

- ratifié les cooptation de Messieurs Sylvain Yon, Shawn Langer, Ari Kellen et Christopher Bödtker décrites ci-dessus ;
- décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Yves Burel, Renaud Saleur, Ari Kellen et Shawn Langer pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 avril 2019, a décidé de renouveler le mandat de président du conseil d'administration de Monsieur Jean-Yves Burel pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

10.1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandats sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est présentée en Annexe 4 du présent rapport.

10.1.4. Mode d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Lors de ses réunions du 3 juillet 2014 et du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général et a décidé de nommer Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mai 2018, a décidé de renouveler de renouveler le mandat de directeur général de Monsieur David Caumartin pour une durée de quatre (4) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

10.2. Conventions conclues avec les mandataires sociaux

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites aux paragraphes 10 a) du présent rapport. Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

* * *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social	218 414	322 051	374 594	422 004	762 366
Nombre d'actions émises	4 368 272	6 441 029	7 491 880	8 440 088	15 247 329
Nombres d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	1 419 102	1 860 460	2 430 917	1 928 825	2 783 282
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 819 028)	(7 390 043)	(6 922 670)	(6 769 634)	(4 640 186)
Impôts sur les bénéfices	(826 383)	(1 211 637)	(1 147 786)	(1 178 939)	(1 268 615)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(6 372 162)	(6 535 938)	(6 224 064)	(6 144 463)	(3 792 018)
Résultat distribué au titre de l'exercice					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	(1,41)	(0,96)	(0,77)	(0,66)	(0,22)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(1,46)	(1,01)	(0,83)	(0,73)	(0,25)
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	26	32	32	29	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 410 518	3 004 096	2 888 288	2 558 007	2 357 264
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 016 184	1 291 443	1 215 566	1 208 053	1 011 206

ANNEXE 2

TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission de bons (« BSO*CA* $_{T2}$ ») de souscription d'obligations convertibles en actions (« *OCA* $_{T2}$ ») au profit d'une personne dénommée, Unigestion Asia Pte Ltd. (16ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	250 BSOCA $_{T2}$	19 octobre 2020	250 BSOCA $_{T2}$ (19 avril 2019)	Les BSOCA $_{T2}$ sont émis gratuitement et les OCA $_{T2}$ seront émises à leur valeur nominale, soit 4.000 euros.
2. Emission de bons (« BSO*CA* $_{T2}$ ») de souscription d'obligations convertibles en actions (« *OCA* $_{T2}$ ») au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs (17ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	300 BSOCA $_{T2}$	19 octobre 2020	300 BSOCA $_{T2}$ (19 avril 2019)	Les BSOCA $_{T2}$ sont émis gratuitement et les OCA $_{T2}$ seront émises à leur valeur nominale, soit 4.000 euros.
3. Emission de bons (« BSO*CA* $_{T2}$ ») de souscription d'obligations convertibles en actions (« *OCA* $_{T2}$ ») au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs (18ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	121 BSOCA $_{T2}$	19 octobre 2020	121 BSOCA $_{T2}$ (19 avril 2019)	Les BSOCA $_{T2}$ sont émis gratuitement et les OCA $_{T2}$ seront émises à leur valeur nominale, soit 4.000 euros.
4. Emission de bons de souscription d'actions (« BS*A* $_{T2}$ ») au profit d'une catégorie de personnes (19ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	437.501 BSA $_{T2}$	19 octobre 2020	437.501 BSA $_{T2}$ (19 avril 2019)	Les BSA $_{T2}$ sont émis gratuitement et chaque BSA $_{T2}$ donne droit à une action nouvelle de la Société à un prix unitaire de 0,80 euro

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Emission de bons (« BSO*CA* $_{T3}$ ») de souscription d'obligations convertibles en actions (« *OCA* $_{T3}$ ») au profit d'une personne dénommée, Unigestion Asia Pte Ltd. (20ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	334 BSOCA $_{T3}$	19 octobre 2020	334 BSOCA $_{T3}$ (19 avril 2019)	Les BSOCA $_{T3}$ sont émis gratuitement et les OCA $_{T3}$ seront émises à leur valeur nominale, soit 4.000 euros.
6. Emission de bons (« BSO*CA* $_{T3}$ ») de souscription d'obligations convertibles en actions (« *OCA* $_{T3}$ ») au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs (21ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	396 BSOCA $_{T3}$	19 octobre 2020	396 BSOCA $_{T3}$ (19 avril 2019)	Les BSOCA $_{T3}$ sont émis gratuitement et les OCA $_{T3}$ seront émises à leur valeur nominale, soit 4.000 euros.
7. Emission de bons (« BSO*CA* $_{T3}$ ») de souscription d'obligations convertibles en actions (« *OCA* $_{T3}$ ») au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs (22ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	159 BSOCA $_{T3}$	19 octobre 2020	159 BSOCA $_{T3}$ (19 avril 2019)	Les BSOCA $_{T3}$ sont émis gratuitement et les OCA $_{T3}$ seront émises à leur valeur nominale, soit 4.000 euros.
8. Emission de bons de souscription d'actions (« BS*A* $_{T3}$ ») au profit d'une catégorie de personnes (23ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	583.335 BSA $_{T3}$	19 octobre 2020	583.335 BSA $_{T3}$ (19 avril 2019)	Les BSA $_{T3}$ sont émis gratuitement et chaque BSA T3 donne droit à une action nouvelle de la Société à un prix égal à 80% de la moyenne des cours de bourse de l'action de la Société pondérée par les volumes des 20 séances précédant la date d'émission des

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
				BSA T3 (sauf ajustement)
9. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (24ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	400.000 €	19 juin 2021	Non utilisé	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
10. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public. (25ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	400.000 €	19 juin 2021	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
11. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'un placement privé (26ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	400.000 € et 20% du capital social	19 juin 2021	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
12. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (27ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	400.000 €	19 octobre 2020	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
13. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (28ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	15% du montant de l'émission initiale	19 octobre 2020	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 19 avril 2019 présentées aux paragraphes 9, 10, 11 et 12 ci-dessus selon le cas
14. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (29ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	10% du capital	19 juin 2021	Non utilisé	Néant
15. Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BCE ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (30ème résolution	10% du capital social à la date d'émission	19 juin 2021	325.500 BCE (9 juillet 2019)	Prix exercice au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse avant émission des bons et (ii) le prix de souscription unitaire d'une action retenu dans l'augmentation de capital la plus

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
de l'AGM du 19 avril 2019)				récente, si une augmentation de capital était réalisée dans les 6 mois précédent l'émission des bons
16. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (31ème résolution de l'AGM du 19 avril 2019)	10% du capital social à la date d'émission	19 juin 2022	Non utilisé	Gratuite

ANNEXE 3

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société est composé de 15 247 329 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 9 001 562 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 808 652 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 28 000 actions ;
- la conversion potentielle d'obligations convertibles en actions (« OCA ») à hauteur de 530 000 actions ;
- la conversion potentielle d'obligations convertibles en actions (« OCA $_{T2}$ ») émises sur exercice de bons de souscription d'obligations convertibles en actions (« BSOCA $_{T2}$ ») à hauteur de 3 355 000 actions ;
- la conversion potentielle d'obligations convertibles en actions (« OCA $_{T3}$ ») émises sur exercice de bons de souscription d'obligations convertibles en actions (« BSOCA $_{T3}$ ») à hauteur de 3 259 074 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions tranche 2 (« BSA $_{T2}$ ») à hauteur de 437 501 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions tranche 3 (« BSA $_{T3}$ ») à hauteur de 583 335 actions.

Au 31 décembre 2019, le capital à émettre potentiellement représente environ 59,04 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (« BCE »)

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2017	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19 avril 2019	325 500	1,60 €	0	0	325 500	325 500	09/07/2029
TOTAL BCE	**1 089 056**		**308 388**	**17 196**	**763 472**	**808 652**	

BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 BCE-2009-1 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

11. BCE-2019-1 (Trentième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 9 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 9 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2019, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BSA-2015-1 en circulation.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/Caduc	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	**151 091**		**58 621**	**0**	**85 470**	**7 000**	**28 000**	

III. LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EMIS AU PROFIT DE KEPLER CHEUVREUX (BSA KEPLER TRANCHE 1) ET (BSA KEPLER TRANCHE 2)

1. BSA KEPLER TRANCHE 1

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués, souscrits et entièrement exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 exerçables.

2. BSA KEPLER TRANCHE 2

- Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 3 mai 2018 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été émis, attribués et souscrits par KEPLER CHEUVREUX dont 90 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été exercés par KEPLER CHEUVREUX et 110 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 sont devenus caducs et annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 2 exerçables.

IV. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2017 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

V. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REMBOURSABLES (« BSAR »)

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d'administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d'euros dans le cadre d'un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'est engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

Nombre d'actions à émettre = (Prix de souscription + Prix d'exercice) / Prix d'émission

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

Tranches	Date		BSAR à émettre
1	12 juin 2018	:	1 à 10
2	11 juillet 2018	:	11 à 20
3	9 août 2018	:	21 à 30
4	7 septembre 2018	:	31 à 40
5	8 octobre 2018	:	41 à 50
6	6 novembre 2018	:	51 à 60
7	5 décembre 2018	:	61 à 70
8	8 janvier 2019	:	71 à 80
9	7 février 2019	:	81 à 90
10	8 mars 2019	:	91 à 100
11	8 avril 2019	:	101 à 110
12	10 mai 2019	:	111 à 120

Au cours de la période allant du 8 juin 2018 au 31 décembre 2019, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et délivré 1.796.799 actions nouvelles sur exercice de 60 BSAR. Les 60 BSAR restant sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.

Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSAR en circulation.

VI. OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« OCA »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le directeur général, par décisions du 12 février 2019 et 19 mars 2019, sur délégation du conseil d'administration du 12 février 2019 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans ses 11e et 12e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes, de 106 OCA d'une valeur nominale unitaire de 4.000 euros, soit un montant total d'emprunt de 424.000 euros.

Chaque OCA permettra par conversion la souscription de 5.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit un prix de conversion de 0,80 euro par action ordinaire nouvelle, correspondant à un nombre total maximum de 530.000 actions ordinaires nouvelles en cas de conversion de la totalité des OCA représentant un montant maximum d'augmentation de capital de 26.500 euros en nominal. Les OCA pourront être converties jusqu'au 30 septembre 2020 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Les OCA ne portent pas intérêt.

Au 31 décembre 2019, aucune OCA n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

VII. BONS DE SOUSCRIPTIONS D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« BSOCA »)

1. BSOCA Tranche 2 (« $BSOCA_{T2}$ »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 16e, 17e et 18e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 671 $BSOCA_{T2}$ donnant le droit à souscrire à 671 obligations convertibles en actions (« OCA_{T2} »).

Chaque $BSOCA_{T2}$ donnant le droit à une OCA_{T2}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 5 000 actions Theraclion, soit à un prix de conversion de 0,80 euro par action.

Ainsi, la conversion des OCA_{T2} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 355 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 167 750,00 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2021 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Au 31 décembre 2019, aucune OCA_{T2} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

2. BSOCA Tranche 3 (« $BSOCA_{T3}$ »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 20e, 21e et 22e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 889 $BSOCA_{T3}$ donnant le droit à souscrire à 889 obligations convertibles en actions (« OCA_{T3} »).

Chaque $BSOCA_{T3}$ donnant le droit à une OCA_{T3}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 3 666 actions Theraclion.

Ainsi, la conversion des OCA_{T3} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 259 074 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 162 953,70 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2022 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Au 31 décembre 2019, aucune OCA_{T3} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

VIII. BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

1. Bons de souscriptions d'actions Tranche 2 (« BSA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 19e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 437 501 BSA_{T2}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion à un prix de 0,80 € par action, soit un nombre maximum de 437 501 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 21 875,05 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2021 et les BSA_{T2} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au 31 décembre 2019, aucun BSA_{T2} n'a été exercé.

2. Bons de souscriptions d'actions Tranche 3 (« BSA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 23e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 583 335 BSA_{T3}, chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion, soit un nombre maximum de 583 335 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 29 166,75 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2022 et les BSA_{T3} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au 31 décembre 2019, aucun BSA_{T3} n'a été exercé.

ANNEXE 4

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2019				
M. Jean-Yves BUREL	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Président du Conseil d'administration	Président de Burel Burgundy Services SAS Président de Acerde Administrateur de Tibbiyah Holding Gouverneur de l'American Hospital of Paris Président CCPSC, Boulogne.
M. Samuel LEVY	11/05/2016	AGO au cours de l'année 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Administrateur	Administrateur Allurion Technologies, Vensica Medical Directeur Général Lauxera Capital Partners SAS
M. Renaud SALEUR	01/02/2018	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	CEO ANACONDA INVEST SA Genève Managing partner VULCAIN ENERGY PARTNERS Ltd Londres Gérant SCI QRS et SCI Cobra
M. Ari KELLEN	12/02/2019	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	Administrateur Vaxil Bio Therapeutics Président Nesher Advising
M. Shawn LANGER	12/02/2019	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les	Administrateur	

		comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022		
M. Christopher BODTKER	12/02/2019	AGO au cours de l'année 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Administrateur	Administrateur de : Abilia Holding AG, Zurich, Switzerland Acoya, Invest Ltd, St. Helier, Jersey Ayoca AG, Zurich, Swizerland Caseb AS, Oslo Norway Caseb Invest AS, Oslo Norway Glitra Holding AG, Erlenbach Switzerland Président de : Unigestion (US), Ltd
M. David CAUMARTIN	30/09/2014	AGO au cours de l'année 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Directeur Général	Administrateur de Acerde Administrateur de Germitec Administrateur Holding incubatrice Truffle Capital
Mandataires sociaux ayant quitté leurs fonctions depuis le 1er janvier 2019				
M. Bernd von POLHEIM	20/12/2012	12 février 2019 (1)	Administrateur	Directeur Général, GnResound (GnHearing), Allemagne
M. Sylvain YON	18 septembre 2019 (2)	12 février 2019 (3)	Administrateur	Administrateur de NanoMedSyn sas Administrateur de Kinnov Therapeutics sas Administrateur de Phostin sas Gérant de ACSY conseil sarl Président du Directoire de VIMS sa

(1) Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2019, constaté la démission de Monsieur Bernd von Polheim de son mandat d'administrateur à partir de cette date.

(2) Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 septembre 2018, a décidé de nommer Monsieur Sylvain Yon en tant qu'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Amit Kakar l, démissionnaire ;

Comptes annuels 2019

Bilan – actif

THERACLION — **BILAN ACTIF** — page 1

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros — Edité le 19/03/2020

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 067 984,05	1 063 019,46	4 964,59	0,05	9 605,58	0,10
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 054 351,60	1 124 946,89	929 404,71	8,84	995 669,73	10,41
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	699 722,41	658 718,58	41 003,83	0,39	150 906,46	1,58
Autres immobilisations corporelles	235 210,33	193 004,07	42 206,26	0,40	53 665,23	0,56
Immobilisations en cours					26 400,20	0,28
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 000 122,00		1 000 122,00	9,51	1 000 122,00	10,46
Créances rattachées à des participations	1 354 391,32		1 354 391,32	12,88	1 351 079,50	14,13
Autres titres immobilisés	30 132,30		30 132,30	0,29	36 402,49	0,38
Prêts						
Autres immobilisations financières	41 435,77	194,62	41 241,15	0,39	10 152,58	0,11
TOTAL (I)	***6 483 349,78***	***3 039 883,62***	***3 443 466,16***	32,76	***3 634 003,77***	37,99
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 527 404,00		1 527 404,00	14,53	1 831 826,12	19,15
Avances & acomptes versés sur commandes	42 075,94		42 075,94	0,40	23 267,95	0,24
Clients et comptes rattachés	3 051 103,01	438 352,82	2 612 750,19	24,85	1 628 918,31	17,03
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	37 613,46		37 613,46	0,36	9 417,99	0,10
. Personnel	15 419,88		15 419,88	0,15	14 614,80	0,15
. Organismes sociaux	4 000,25		4 000,25	0,04	3 401,24	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices	984 355,00		984 355,00	9,36	1 193 354,00	12,48
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	199 199,11		199 199,11	1,89	206 076,82	2,15
. Autres	137 912,29		137 912,29	1,31	20 620,29	0,22
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	31 098,07		31 098,07	0,30	31 098,07	0,33
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 423 363,54		1 423 363,54	13,54	907 766,38	9,49
Charges constatées d'avance	40 723,71		40 723,71	0,39	39 724,35	0,42
TOTAL (II)	***7 494 268,26***	***438 352,82***	***7 055 915,44***	67,12	***5 910 086,32***	61,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	13 409,11		13 409,11	0,13	20 490,45	0,21
TOTAL ACTIF (0 à V)	***13 991 027,15***	***3 478 236,44***	***10 512 790,71***	100,00	***9 564 580,54***	100,00

Bilan – passif

THERACLION — **BILAN PASSIF** — page 2

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros — Edité le 19/03/2020

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 762 366,45)	**762 366,45**	7,25	**422 004,40**	4,41
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 903 849,29	37,13	5 190 534,41	54,27
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-953 928,43	-9,06		
Résultat de l'exercice	***-3 792 018,10***	-36,06	***-6 144 462,84***	-64,23
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***-79 730,79***	-0,75	***-531 924,03***	-5,55
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	6 269 959,68	59,64	6 156 803,33	64,37
TOTAL(II)	***6 269 959,68***	59,64	***6 156 803,33***	64,37
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	29 264,00	0,28	26 382,00	0,28
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***29 264,00***	0,28	***26 382,00***	0,28
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	424 000,00	4,03		
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	443,91	0,00		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	108 115,00	1,03		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 392 832,28	13,25	1 493 583,20	15,62
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	706 289,98	6,72	668 226,14	6,99
. Organismes sociaux	394 630,60	3,75	394 367,53	4,12
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	165 594,26	1,58	75 181,30	0,79
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	42 055,81	0,40	79 461,36	0,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	680 122,00	6,47	850 122,00	8,89
Autres dettes	20 541,60	0,20	12 043,45	0,13
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	357 190,64	3,40	338 277,18	3,54
TOTAL(IV)	***4 291 816,08***	40,82	***3 911 262,16***	40,89
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	1 481,74	0,01	2 057,08	0,02
TOTAL PASSIF (I à V)	***10 512 790,71***	100,00	***9 564 580,54***	100,00

Compte de résultat

THERACLION — page 3

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros — Edité le 19/03/2020

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	-2 020,00	234 099,00	232 079,00	8,34	178 951,33	9,28	53 128	29,69
Production vendue biens	617 118,90	1 716 031,39	2 333 150,29	83,83	1 494 765,65	77,50	838 385	56,09
Production vendue services	21 760,50	196 292,15	218 052,65	7,83	255 107,82	13,23	-37 055	-14,52
Chiffres d'Affaires Nets	**636 859,40**	**2 146 422,54**	**2 783 281,94**	100,00	**1 928 824,80**	100,00	**854 457**	44,30
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			347 083,33	12,47	10 500,00	0,54	336 583	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			86 414,85	3,10	967,01	0,05	85 447	N/S
Autres produits			5,98	0,00	7,56	0,00	-2	-28,56
Total des produits d'exploitation (I)			***3 216 786,10***	115,58	***1 940 299,37***	100,59	***1 276 487***	65,79
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 050 484,39	37,74	716 780,68	37,16	333 704	46,56
Variation de stock (marchandises)			304 422,12	10,94	362 762,88	18,81	-58 340	-16,07
Achats de matières premières et autres approvisionnements			257 310,00	9,24	152,20	0,01	257 158	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			2 353 428,26	84,56	3 386 871,44	175,59	-1 033 443	-30,50
Impôts, taxes et versements assimilés			52 584,09	1,89	80 400,69	4,17	-27 816	-34,59
Salaires et traitements			2 357 263,86	84,69	2 558 006,73	132,62	-200 743	-7,84
Charges sociales			1 011 205,95	36,33	1 208 052,80	62,63	-196 847	-16,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations			279 832,10	10,05	325 097,73	16,85	-45 265	-13,91
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			187 500,00	6,74	200 688,35	10,40	-13 188	-6,56
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 460,00	0,63	26 382,00	1,37	-8 922	-33,81
Autres charges			53 233,35	1,91	52 584,32	2,73	649	1,23
Total des charges d'exploitation (II)			***7 924 724,12***	284,73	***8 917 779,82***	462,34	***-993 055***	-11,13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-4 707 938,02**	-169,14	**-6 977 480,45**	-361,74	**2 269 542**	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			25 607,00	0,92			25 607	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			13 561,57	0,49			13 561	N/S
Différences positives de change			7 695,94	0,28	7 755,80	0,40	-60	-0,76
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***46 864,51***	1,68	***7 755,80***	0,40	***39 109***	504,31
Dotations financières aux amortissements et provisions			194,62	0,01	2 566,86	0,13	-2 372	-92,43
Intérêts et charges assimilées			256 637,73	9,22	259 554,47	13,46	-2 917	-1,11
Différences négatives de change			11 117,94	0,40	19 284,01	1,00	-8 167	-42,34
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***267 950,29***	9,63	***281 405,34***	14,59	***-13 455***	-4,77
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-221 085,78**	-7,93	**-273 649,54**	-14,18	**52 564**	19,21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**-4 929 023,80**	-177,08	**-7 251 129,99**	-375,93	**2 322 106**	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros — Edité le 19/03/2020

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	14 409,97	0,52	954,89	0,05	13 455	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	***14 409,97***	0,52	***954,89***	0,05	***13 455***	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 344,85	2,06	165,00	0,01	57 179	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88 674,42	3,19	73 061,74	3,79	15 613	21,37
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***146 019,27***	5,25	***73 226,74***	3,80	***72 793***	99,41
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-131 609,30**	-4,72	**-72 271,85**	-3,74	**-59 338**	-82,09
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 268 615,00	-45,57	-1 178 939,00	-61,11	-89 676	
Total des Produits (I+III+V+VII)	***3 278 060,58***	117,78	***1 949 010,06***	101,05	***1 329 050***	68,19
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***7 070 078,68***	254,02	***8 093 472,90***	419,61	***-1 023 394***	-12,63
RÉSULTAT NET	**-3 792 018,10** *Perte*	-136,23	**-6 144 462,84** *Perte*	-318,55	**2 352 444**	
Dont Crédit-bail mobilier			924,00	0,05	-924	-100,00
Dont Crédit-bail immobilier						

Tableau de flux de trésorerie

Libellé	12 2018 (12 mois)	12 2019 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-6 144 463	-3 792 018
Amortissements et dépréciations	554 735	420 447
Variation des intérêts courus sur avances remboursables	259 554	256 638
Variations du Besoin en fonds de roulement	599 326	-648 716
Trésorerie nette absorbée par les opérations	**-4 730 847**	**-3 693 187**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-163 464	-131 626
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-949 681	-184 763
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	**-1 113 145**	**- 316 389**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	2 142 671	4 244 211
Avances remboursables (BFI, Coface)	-254 700	280 519
Trésorerie nette provenant des activités de financement	**1 887 971**	**4 524 730**
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-3 956 020**	**515 153**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 894 885	938 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**938 864**	**1 454 017**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et 2018. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2019, qui dégagent une perte de 3 792 018 €, ont été arrêtés le 21 avril 2020 par le Conseil d'administration.
Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a Activité commerciale

L'activité commerciale de la Société en 2019 s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne et dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion SA a enregistré 11 ventes en 2019 dans les indications du sein, de la thyroïde et des veines.

b Développement de nouvelles indications

Ouverture de quatre centres utilisant SONOVEIN® en 2019

Après le marquage CE de SONOVEIN® en avril 2019, les premiers traitements commerciaux ont été effectués en mai. Quatre centres de traitements des veines en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque et Autriche) utilisent actuellement la solution SONOVEIN® pour traiter les varices. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site très significatif, source de free cash flow élevé et récurrent.

<u>Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes</u>

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.
Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible
Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.
Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2018 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

91 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

Les premiers résultats encourageants sur l'essai combiné avec l'immunothérapie ont été présentés lors de la réunion de l'ASCO-SITC à San Francisco.

Le Dr Patrick M. Dillon, MD, Centre Médical UVA, Charlottesville, Etats-Unis, investigateur principal de l'essai combiné échothérapie / immunothérapie a présenté ses données au Symposium clinique d'immuno-oncologie lors du congrès de l'ASCO (société américaine d'oncologie clinique) - STIC (Société pour l'immunothérapie du cancer) (https://immunosym.org), le 25 janvier 2019 à San Francisco, USA.

La phase I de l'essai clinique recrute activement des patients :

- 6 patientes sont recrutées à ce jour.
- Aucun sujet d'inquiétude à ce jour en ce qui concerne les ablations partielles de tumeurs par ultrasons en association avec le pembrolizumab.
- Les effets secondaires les plus fréquents se limitent à une douleur dans la zone d'ablation, à la fatigue, aux nausées et à la dyspnée.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2019** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 1,4 M€ ;
- Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commercial. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2019 (0,596 €).
- A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement

aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. Aucune tranche n'a été exécutée à cette date.

- Face à l'impact du Covid-19, la société prend un certain nombre de mesures pour réduire ses dépenses, décaler ses échéances de paiement et accélérer ses encaissements. En outre, Theraclion sollicite différents financements mis en place par ses banques et la Bpi pour faire face aux conséquences de la pandémie. Enfin, des investisseurs sont prêts à s'engager au côté de la Bpi au travers de l'exécution de tout ou partie de la Tranche2 ou d'un prêt à la Société qui devrait assurer son financement pour les 12 prochains mois.
- . Par ailleurs, Theraclion a reçu une term sheet pour un programme de financement par la mise en place de BSAR (bons de souscription d'actions remboursables) pour un montant de 3,6 millions d'euros. Ce financement pourra être mis en place à la demande de Theraclion, assurant ainsi sa continuité d'exploitation.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels .....Linéaire 1 an
- Prototypes .....Linéaire 5 ans
- Brevets .....Linéaire 20 ans
- Brevets EDAP.....Linéaire 5 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel	Linéaire	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	Dégressif	3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
- Agencements, Installations	Linéaire	10 ans

2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale à Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant pour 1.354 K€ rémunérée au taux de 0,50 % et de la participation dans une société détenue à 55% au côté de Furui médical en Chine.

Compte tenu des perspectives de développement de l'activité en Asie et donc de remboursement de ces créances, la Société ne souhaite pas déprécier ces immobilisations financières.

Le capital de la filiale à Hong Kong non libéré en date du 31 décembre 2019 s'élève à 1 000 HKD, soit 122 €.

Le capital de la filiale en Chine non libéré en date du 31 décembre 2019 s'élève à 680 K€.

2.5 – STOCK

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

2.6 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 – CAPITAUX PROPRES

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,6 % en 2019. Taux d'actualisation de 1,6 % en 2018
- une hausse des salaires de 2,0 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 19).

2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES

La société bénéficie au 31 décembre 2019 d'une avance remboursable accordées par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets subventionnés.

Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Avances conditionnées).

2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2019, ces charges s'élèvent à 3,6 millions d'euros.

2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

	31/12/2018	31/122019
Résultat de l'exercice	(6 144 463)	(3 792 018)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 440 088	15 247 329
Résultat de base par action (€/action)	**(0,73)**	**(0,25)**

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2019

IMMOBILISATIONS	31-déc-18	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-19
Frais de recherche et prototype	1 067 984			1 067 984
TOTAL 1	**1 067 984**	**-**	**-**	**1 067 984**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 929 176	125 175		2 054 351
TOTAL 2	**1 929 176**	**125 175**	**-**	**2 054 351**
Matériel industriel et de démonstration	834 578	3 130	137 985	699 723
Autres immobilisations corporelles	231 889	3 321		235 210
Immobilisations en cours	26 400		26 400	-
TOTAL 3	**1 092 867**	**6 451**	**164 385**	**934 933**
Theraclion Asia Pacific	122			122
Créances rattachées Theraclion APAC	1 351 079	3 312		1 354 391
Créances rattachées Theraclion China Co	1 000 000			1 000 000
TOTAL 4	**2 351 201**	**3 312**	**-**	**2 354 513**
Dépôts de garantie	16 451	554		17 005
Autres immobilisations financières	43 665	72 399	61 502	54 562
TOTAL 5	**60 116**	**72 953**	**61 502**	**71 567**
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	**6 501 344**	**207 891**	**225 887**	**6 483 350**

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH) et Theraclion (55%) créée en 2018 dont 680 K€ de capital n'avait pas encore été libéré au 31 décembre 2019.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenu (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenues	Valeur Nette Comptable des Titres Détenues	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendés encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theraclion Asia Pacific Limited	122		100%	122	122	1351080	(a)	35 499	- 296 275	
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	1800 000		55,55%	1000 000	1000 000					

Au 31 décembre 2019, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- nombre d'actions : 18 262 titres ;
- trésorerie disponible : 24 430 €.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2019

IMMOBILISATIONS	31-déc-18	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-19
Frais de recherche et prototype	1 058 378	4 641		1 063 019
Autres postes d'immobilisations incorporelles	933 507	191 440		1 124 947
Immobilisations corporelles	861 895	83 751	93 924	851 722
Immobilisations financières	13 562	195	13 562	195
TOTAL GENERAL	**2 867 342**	**280 027**	**107 486**	**3 039 883**

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-18	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-19
Provisions diverses					
Titres propres	13 562	195		13 562	195
Provisions pour dépréciation					
Sur comptes clients	287 252	187 500	36 400		438 352
TOTAL GENERAL	**300 814**	**187 695**	**36 400**	**13 562**	**438 547**

La Société a provisionné 187 695 € sur deux créances client dues depuis plus d'un an afin de tenir compte du non-paiement de cette somme.

5. STOCKS

Au 31 décembre 2019, le stock a été évalué à 1 527 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et SONOVEIN®, les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. La diminution par rapport aux 1 832 K€ de fin 2018 s'explique par la mise en place d'une supply chain plus efficace avec le fournisseur Canon qui permet de réduire les anticipations d'approvisionnement de pièces.

Nature	Montant en K€
Echopulse ® ou SONOVEIN®	836
Têtes de traitement	256
Autres	435
Total :	1 527

6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Exercice clos au 31 décembre 2019

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	17 006		17 006
Autres créances immobilisées	24 430		24 430
Actions propres	30 132		30 132
De l'actif circulant			
Clients	3 051 103	3 051 103	
Personnel	19 420	19 420	
Autres créances	188 935	188 935	
Acomptes versés sur commande	42 076	42 076	
Etat, Impôts sur les bénéfices	984 355	984 355	
Taxe sur la valeur ajoutée	199 199	199 199	
Charges constatées d'avance	40 724	40 724	
Total	**4 597 380**	**4 525 812**	**71 568**

Echéances	Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Provisions factures non parvenues / factures à établir	0	0
Non échus	1 215	230
Echus à moins de 30 jours	151	74
Echus entre 30 et 60 jours	167	12
Echus entre 60 et 90 jours	7	0
Echus à plus de 90 jours	1 511	1 313
Total	**3051**	**1 629**

La société a procédé à la dépréciation de 100% de trois créances clients eu égard au risque de recouvrement pour un montant de 438 353€. Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

- CIR 2019 : 966 413 €, en attente de remboursement.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2019 est précisée, ci-après :

en €	31/12/2018	31/12/2019
Autres titres de créances négociables	-	
Valeur vénale VMP SG	31 098	31 838
TOTAL	**31 098**	**31 838**

La valeur de marché étant supérieur à la valeur historique des VMP, aucune dépréciation n'a été constatée.

8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2019, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 1 087 494 € ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 7 885 € ;
- Société Générale en $: solde comptable de 80 595 € ;
- Société Générale en CHF : solde comptable de 42 565 €
- CIC en € : solde comptable de 204 825 €.

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

en €	31/12/2018	31/12/2019
Montants :	39 724	40 724

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

en €	31/12/2018	31/12/2019
Produits financiers	-	-
Charges sociales, produits à recevoir	2 580	2 580
Fournisseurs RRR à obtenir	10 500	127 792
Subvention à recevoir	10 120	10 120
Montants	**23 200**	**140 492**

10. CAPITAUX PROPRES

10.1. Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2018 et les comptes 2019 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2019
Capital social	422		340					762
Bons de sousc. d'actions	551		- 540					11
Primes d'émission	4 639	- 5 191	4 444					3 893
Report à nouveau		- 954						- 954
Résultat de l'exercice	- 6 144	6 144					- 3 792	- 3 792
CAPITAUX PROPRES	**- 532**	**- 0**	**4 244**	**-**	**-**	**-**	**- 3 792**	**- 80**

10.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2017 et les comptes 2018 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2017	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2018
Capital social	374		47					422
Bons de sousc. d'actions	11		540		0			551
Primes d'émission	9 309			- 4 669				4 639
Report à nouveau		- 6 224		6 224				-
Résultat de l'exercice	- 6 224	6 224					- 6 144	- 6 144
CAPITAUX PROPRES	**3 470**	**-**	**587**	**1 555**	**0**	**-**	**- 6 144**	**- 532**

10.2. A - Composition du capital social :

	31/12/2019	31/12/2018
Capital	762 366,45 €	422 004,40 €
Nombre total d'actions	15 247 329	8 440 088
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

10.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

2. Au cours de la période allant du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER

CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

3. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.

4. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.

5. Au cours de la période allant du **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22 août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.

6. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Au cours de la période allant du **1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**, la Société a émis 51.588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix unitaire de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2 579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.

8. Selon décision du Directeur Général en date du **19 octobre 2017**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2017 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 989 113 actions au prix unitaire de 4,22 € soit un montant total levé de 4 174 056,86 € (dont 49 455,65 € de valeur nominale et 4 124 601,21 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 374 086,50 € divisé en 7 481 730 actions ordinaires toutes de même catégorie.

9. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **22 novembre 2017**, la Société a émis 10 150 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 10 150 actions attribuées gratuitement le 22 septembre 2016, soit une augmentation de capital de 507,50 € de valeur nominale sans prime d'émission. En conséquence, le capital social a été porté à 374 594,00 € divisé en 7 491 880 actions.

10. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 55 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 55 000 BSA Kepler $_{\text{tranche 1}}$ à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 218 400,00 € (dont 2 750,00 € de valeur nominale et 215 650,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 377 344,00 € divisé en 7 546 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.

11. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 90 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 90 000 BSA Kepler $_{\text{tranche 2}}$ à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 296 600,00 € (dont 4 500,00 € de valeur nominale et 292 100,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 381 844,00 € divisé en 7 636 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.

12. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 803 208 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE &

GREEN de 40 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 120 000,00 € (dont 40 160,40 € de valeur nominale et 79 839,60 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 2 janvier 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 422 004,40 € divisé en 8 440 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.

13. Au cours de la période allant du **1er janvier 2019 au 18 mars 2019**, la Société a émis 727 437 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 14 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 42 000,00 € (dont 36 371,85 € de valeur nominale et 5 628,15 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 19 mars 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 458 376,25 € divisé en 9 167 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.

14. Selon décision du Directeur Général en date du **19 mars 2019**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 12 février 2019 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 5 470 000 actions au prix unitaire de 0,80 € soit un montant total levé de 4 376 000,00 € (dont 273 500,00 € de valeur nominale et 4 102 500,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 731 876,25 € divisé en 14 637 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.

15. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **8 avril 2019**, la Société a émis 343 650 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 343 650 actions attribuées gratuitement le 20 mars 2018 (cf. note 10.2.6-2 ci-dessous), soit une augmentation de capital de 17 182,50 € de valeur nominale, dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe. En conséquence, le capital social a été porté à 749 058,25 € divisé en 14 981 175 actions.

16. Au cours de la période allant du **19 mars 2019 au 31 décembre 2019**, la Société a émis 266 154 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 6 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 18 000,00 € (dont 13 307,70 € de valeur nominale et 4 692,30 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 13 septembre 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 762 366,45 € divisé en 15 247 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, les 12 897 BCE-2009-1 ont été exercés, donnant entrainant une souscription de 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) ;
- Au 31 décembre 2019, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;

- Au 31 décembre 2019, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;

- Au 31 décembre 2019, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2018 et Conseil d'administration du 20 mars 2019)

- 129 100 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste 121 350 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2019-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
TOTAL BCE	**763 556**		**303 048**	**17 196**	**443 312**	**504 512**	

10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2019, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2019, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	**151 091**		**15 106**	**0**	**85 470**	**50 515**	**202 060**	

10.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX

1. BSA KEPLER TRANCHE 1

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;

- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués, souscrits et entièrement exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 exerçables.

2. BSA KEPLER TRANCHE 2

- Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 3 mai 2018 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été émis, attribués et souscrits par KEPLER CHEUVREUX dont 90 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été exercés par KEPLER CHEUVREUX et 110 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 sont devenus caducs et annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 2 exerçables.

10.2. F – Attribution d'actions gratuites

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2019

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2019 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;

- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste 380 900 actions gratuites pouvant être acquises.

10.2. G –Bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR »)

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d'administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d'euros dans le cadre d'un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'était engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

Nombre d'actions à émettre = (Prix de souscription + Prix d'exercice) / Prix d'émission

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

Tranches	**Date**		**BSAR à émettre**
1	12 juin 2018	:	1 à 10
2	11 juillet 2018	:	11 à 20
3	9 août 2018	:	21 à 30
4	7 septembre 2018	:	31 à 40
5	8 octobre 2018	:	41 à 50
6	6 novembre 2018	:	51 à 60
7	5 décembre 2018	:	61 à 70
8	8 janvier 2019	:	71 à 80

9	7 février 2019	:	81 à 90
10	8 mars 2019	:	91 à 100
11	8 avril 2019	:	101 à 110
12	10 mai 2019	:	111 à 120

Au 31 décembre 2019, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et délivré 1 796 799 actions nouvelles sur exercice de 60 BSAR.

A compter de l'annonce de la suspension de l'exécution du programme en décembre 2018 jusqu'à la fin du programme en mai 2019, Theraclion n'a émis aucun nouveau BSAR, ni aucune autre action. Le programme s'est éteint à sa date de fin programmée.

11. AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 20017 d'ava sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2019, le programme est terminé.

Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133€. L'amortissement génère un premier emboursement de 33 K€ payé en 2019 et un remboursement de 104K€ payé en 2020.

12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2019

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	5 977 800	-	5 977 800	
Avance COFACE/Bpi	292 160	292 160	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 392 832	1 392 832		
Personnel et comptes rattachés	706 290	706 290		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	394 631	394 631		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	165 594	165 594		
Autres dettes	20 542	20 542		
Dettes sur immobilisation financières	680 122	680 122		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	42 056	42 056		
Total	**9 672 027**	**3 694 227**	**5 977 800**	**-**
Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.) :				
Avances remboursées en cours d'exercice :	*143 281*			

.

13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

		31/12/2018	31/12/2019
Emprunts et dettes financières			
Intérêts courus sur avances conditionnées		1 042 300	1 293 384
	Total	**1 042 300**	**1 293 384**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs – Factures non parvenues		613 966	211 701
	Total	**613 966**	**211 701**
Dettes fiscales et sociales			
Personnel - provision congés payés		143 188	174 449
Personnel charges à payer		469 778	525 158
Charges sociales sur congés payés		68 340	74 560
Charges sociales à payer		225 494	224 003
État : charges à payer		69 289	14 550
	Total	**976 089**	**1 012 720**
TOTAL GENERAL		**2 632 354**	**2 517 805**

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2019	31/12/2018	Var. %
Chiffre d'affaires	2 784	1 929	+44%
issu des ventes d'équipements	2 352	1 622	+45%
issu de la vente de consommables	241	180	+34%
issu de la vente de service	191	126	+52%.
Autres revenus	0	0	
Subventions	347	11	n.a.
Autres produits	86	1	n.a.
Total des produits d'exploitation	3 217	1 940	+66%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 2 784 K€ en 2019, en haut de la fourchette estimée, avec une forte croissance de 44%. Pour sa première année de vente, la solution SONOVEIN® a généré près de 80% de la croissance totale.

Conformément à la stratégie, les ventes de systèmes portent la croissance. Theraclion recrute également des leaders d'opinion clés pour la solution SONOVEIN® avec un modèle commercial de paiement à l'utilisation sur les marchés directs et des ventes aux distributeurs sur d'autres marchés.

Ainsi, les ventes de systèmes, qui représentent 85% de l'activité en 2019, ont augmenté de 45% par rapport à 2018. Onze systèmes Echopulse® et SONOVEIN® ont été vendus en 2019 (six en Allemagne, un en Espagne, quatre en Asie et au Moyen-Orient), contre sept en 2018. En Allemagne, Theraclion bénéficie de l'élargissement du remboursement de l'échothérapie pour le traitement des nodules thyroïdiens et du fibroadénome du sein. Hors Europe, Theraclion a vendu la solution SONOVEIN® à des distributeurs qui la proposent à des médecins référents spécialisés dans les veines qui utilisent déjà SONOVEIN®. Ces ventes confirment l'intérêt des médecins internationaux pour les solutions disruptives de Theraclion.

Le chiffre d'affaires récurrent, composé de la vente de consommables et de services, a augmenté de 41% en 2019, passant de 306 K€ à 433 K€.

Theraclion a comptabilisé 347 K€ de subventions en 2019 contre 11 K€ en 2018 dont une subvention de 331 K€ au titre d'un projet Eurostar portant sur le développement d'une solution de traitement HIFU pour l'oncologie.

15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2019

En euros	31/12/2018	31/12/2019
Produits financiers		
Intérêts, produits assimilés t autres produits		25 607
Gains de change	7 756	7 696
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières		13 562
Total	**7 756**	**46 865**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(2 567)	(195)
Pertes de change	(19 284)	(11 118)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(259 554)	(256 638)
Total	**(281 405)**	**(267 950)**
TOTAL Résultat Financier	**(273 650)**	**(221 086)**

16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2019 est une perte nette de 131 607 € due à l'évolution du compte de liquidité et aux régularisations d'impôts taxes.

17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 1 268 615 € pour 2019 dont 966 K€ au titre du CIR 2019 et 302 K€ au titre des CIR antérieurs suite à une régularisation auprès de l'administration fiscale, par rapport à 1 178 939 € au titre de l'exercice 2018.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 59 911 231 € au 31 décembre 2019 (dont 5 059 636 € au titre de l'exercice 2019). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

Exercice clos le 31 décembre 2019

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA		-	-	10 500	10 500
David CAUMARTIN	DG	300 200			-	300 200
Samuel LEVY	Adm		1 317	-	9 500	10 817
Renaud Saleur	Adm				10 500	10 500
Bernd VON POLHEIM	Adm				1 500	1 500
Shawn Langer	Adm				-	-
Ari Kellen	Adm					-
Christopher Bodtker	Adm		-	-	-	-
TOTAL		**300 200**	**1 317**	**-**	**32 000**	**333 517**

19. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2019. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2019 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 33 541 € au 31 décembre 2019.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,6 %.
- une hausse des salaires de 2,0 %

Engagements financiers

Licence sur des brevets EDAP - TMS

La Société Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application «cervico-facial ». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 K€ et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes du groupe. La partie fixe payable en 4 annuités à partir de février 2015 pour 126,5 K€ par an est soldée à ce jour.

Baux de location

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 16 juin 2022.

En euros	**Loyers restant à payer au 31 décembre 2019**		
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers	**148 101**	101 332	46 769

20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	23	26
Cadres détachés	2	2
Employés	0	1
Total	25	29

21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2018		31/12/2019	
	Montant HT	**%**	**Montant HT**	**%**
Commissariat aux comptes	59 689	100%	57 940	100%
Autres diligences et prestations		0 %	13 678	
Honoraires Audit	**59 689**	**100%**	**71 618**	**100%**
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
TOTAL	**59 689**	**100%**	**71 618**	**100%**

24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a COVID 19

L'apparition d'une maladie contagieuse, telle que la nouvelle souche de coronavirus ou Covid-19 récemment apparue dans plusieurs pays, peut gravement perturber l'activité de la Société et avoir un effet négatif important sur ses activités y compris ses études cliniques en cours, le développement du SONOVEIN®, sa situation financière et ses perspectives.

En France, le 12 mars 2020, le gouvernement a annoncé la fermeture de tous les établissements scolaires, l'interdiction de rassemblements de plus de 100 personnes et la fermeture de tous les commerces non essentiels jusqu'à nouvel ordre. Le 16 mars 2020, le Président de la République Française a annoncé le confinement de la population pour une durée minimale de 15 jours, prolongé jusqu'au 11 mai.

La pandémie pourrait empêcher la Société d'utiliser la totalité ou une partie importante de ses infrastructures essentielles, il pourrait alors être difficile pour la Société de poursuivre ses activités pendant une période substantielle. Les plans de reprise après sinistre et de continuité des activités mis en place pourraient s'avérer inadéquats en cas de sinistre grave ou d'événement similaire.

De plus, si la pandémie et les mesures mises en place venaient à être prolongées, elles pourraient entrainer un retard dans le développement du SONOVEIN® et les revues réglementaires. Cet événement pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires, le développement du SONOVEIN, la situation financière et les perspectives de Theraclion.

Des mesures sont mises en place afin de réduire le risque. La Direction Générale analyse de manière continue l'exposition de la Société à cette pandémie. Elle a déjà mis en place le

chômage partiel et demandé le report d'échéances quand cela était possible et travaille différentes pistes afin d'assurer la solvabilité de Theraclion dans les douze prochains mois.

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2019

Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les méthodes selon lesquelles votre société reconnaît le chiffre d'affaires sont précisées dans la note « 2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels et le montant du chiffre d'affaires reconnu au titre de l'exercice est mentionné dans la note « 14 Produits d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 21 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit/Cédric Garcia

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société Burel Burgundy Services**

Personne concernée

M. Jean-Yves Burel, président du conseil d'administration de votre société et président de la société Burel Burgundy Services.

Nature et objet

Votre société a conclu le 6 mai 2010, antérieurement à sa transformation de société par actions simplifiée en société anonyme, un contrat de consultant avec la société Burel Burgundy Services.

Modalités

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société n'a versé à la société Burel Burgundy Services au titre de cette convention aucun montant.

Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia